



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 166

semaine du 17 au
23 septembre 1982

nouvelles csn

les offres de Québec

LES PIRES DE TOUT LE CANADA

LE DEVOIR QUÉBEC

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTIS 4 ANS
Chèque de placement 842-7181

Mardi 14 septembre 1982

Bérubé dévoile les offres du gouvernement à ses 310,000 employés

Gel total des salaires en 1983

- Hausse de 5% en 1984
- Hausse de 3.27% en 1985

par Pierre Des Rosiers

Le ministre du Travail, René Bérubé, a dévoilé hier les offres de salaire que le gouvernement québécois propose à ses 310,000 employés. Les offres sont gelées en 1983, ce qui signifie qu'il n'y aura aucune augmentation de salaire cette année. En 1984, les salaires augmenteront de 5%, et en 1985, de 3,27%.

Bérubé a déclaré que ces offres sont le résultat de longues négociations avec les syndicats. Il a souligné que le gouvernement est prêt à négocier avec les syndicats pour trouver une solution à long terme.

Le ministre a également mentionné que le gouvernement va continuer à travailler pour améliorer les conditions de travail et les services sociaux.



Bérubé déclare jeudi:
"Nous ne voulons pas jouer
le jeu artificiel
de la négociation"



agenda du mouvement

septembre

- 20-23 CSN conseil confédéral, à Québec
- 24-25 Conseil central de Sept-Îles congrès régulier
- 25-30 FAS congrès régulier
- 30 Conseil central de Montréal soirée de solidarité en appui aux conflits

octobre

- 1-2 FNSBB bureau fédéral
- 1-3 Conseil central de la Gaspésie congrès régulier
- 2 sommet populaire de Montréal assemblée de fondation de l'organisation permanente
- 6-7 CSN réunion du service confédéral des grèves, à Lanoraie
- 7-8 FTPF réunion d'équipe
- 7-9 Conseil central de Québec congrès régulier
- 12-13 CSN session de coordination des comités de la condition féminine des conseils centraux et des fédérations
- 13-16 Conseil central du sud-ouest congrès régulier
- 17-20 Conseil central de Lanaudière congrès régulier
- 22-24 Conseil central de la Côte-Nord congrès régulier

le juge Deschênes et la Loi 101

"UNE VISION ÉTRIFIÉE DES DROITS COLLECTIFS"

— Donatien Corriveau

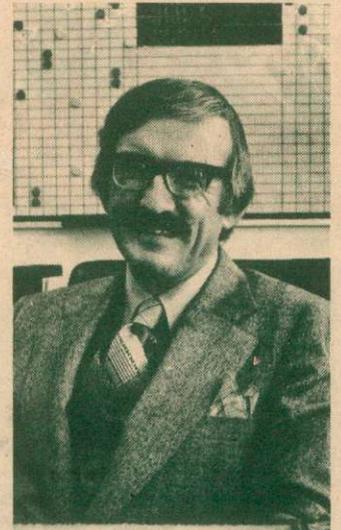
Commentant pour la première fois publiquement le jugement Deschênes portant sur la loi 101, le président Donatien Corriveau a déclaré qu'il s'agissait là, à son avis, de la première illustration néfaste pour le peuple québécois de l'adoption du Canada bill.

"C'est après être passé par Londres et les Cours de justice que le gouvernement Trudeau réussit finalement à mettre le Québec à sa place, d'une certaine façon", constate le président de la centrale.

Dans ce jugement appelé à devenir tristement célèbre, le juge-en-chef de la Cour supérieure ne se satisfait pas d'appliquer de façon étroite un article du Canada bill. "Il en rajoute, estime Donatien Corriveau, et, pour appuyer son jugement, il expose une vision absolument étrifiée des droits individuels en regard des droits collectifs, appuyant son argumentation sur des conceptions philosophiques en perte de vitesse depuis le 18e siècle."

Quand le juge Deschênes soutient, par exemple, que la loi 101 s'apparente au rouleau-compresseur du kolkhoze dans d'autres pays et que notre société ne saurait tolérer pareils procédés, il agite des épouvantails qui n'ont rien à voir avec la réalité.

Ce qu'il y a de cocasse cependant, au plan juri-



Il n'y a rien de drôle là-dedans, Monsieur le juge-en-chef!

dique, c'est qu'il s'agit-là du même juge qui, en 1974, lors d'un conflit à la CTCUM, avait refusé d'accepter le rôle politique que le gouvernement Bourassa lui avait demandé d'assumer. "Il (le pouvoir politique) n'a pas le droit de se décharger sur le pouvoir judiciaire de son obligation politique," avait écrit le juge Deschênes.

Or, aujourd'hui, le juge-en-chef se substitue en quelque sorte à la volonté d'une majorité significative du peuple québécois.

"Même si les problèmes de nature économique doivent absorber l'essentiel de nos énergies, je ne pouvais passer sous silence ce jugement aux conséquences plus profondes que ne veulent le faire croire les commentateurs", a conclu le président devant le Conseil confédéral.

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilo-deau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux.
diffusion: André Sauvé.
secrétaire: Louise Filteau.

télécommunications: Jeanne Belzil, Bé-rangère Marchand.

photographie: archives CSN, Pierre Gauvin-Évrard, Bertrand Carrière, François Rivard, Louise de Grosbois.

collaboration: Marcel Benoît, Michel Crête, Clément Guévremont, Luc Latraverse, Édith Pariseau, Gaston Pouliot, Marcel G. Pepin.

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

Composé, monté et imprimé par les travailleurs et travailleuses de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.

Bérubé dépose sa politique salariale

Les centrales CSN-FTQ-CEQ dénoncent la volonté d'affrontement du gouvernement

Les porte-parole des trois centrales CSN-FTQ-CEQ ont vivement réagi au dépôt de la politique salariale du gouvernement Lévesque, en dénonçant la volonté manifeste d'affrontement du gouvernement.

En effet, le gouvernement Lévesque va encore plus loin que le gouvernement Trudeau avec une politique de gel des salaires pour 1983, à laquelle il ajoute pour 1984 et 1985, des augmentations minimales nettement en bas de l'inflation.

**autres nouvelles
en pages 10 et 11**

le résumé des offres salariales du gouvernement

- 1. Le 1er janvier 1983, c'est l'application de la loi 70, donc une diminution de salaire de 18,85% en janvier, ceci étant valable pour trois mois, en plus de la perte de la restauration de salaire négociée du 31 décembre 1982.**
- 2. Le 1er avril 1983, le gouvernement applique le gel modulé des salaires qu'il avait proposé en avril dernier, et il gèle à nouveau les salaires pour les neufs derniers mois de l'année.**
- 3. Pour 1984 et 1985, le gouvernement redresse les taux et échelles de traitement de 5% et de 3,2%, sauf pour les ouvriers dont les taux sont redressés de 6,5% et de 4,7%.**

Conseil de coordination

Les porte-parole des syndicats du secteur public CSN-FTQ-CEQ rendront publique cette semaine, la réplique officielle des centrales à la politique salariale du gouvernement Lévesque, après que se sera tenue dimanche le 26 septembre, une réunion du conseil de coordination des négociations du secteur public.

Par ailleurs, la consultation est déjà commencée dans les syndicats sur une politique salariale syndicale (dont on retrouvait les grandes lignes dans le dernier numéro de nouvelles csn), et elle se poursuit.

Échos du Conseil confédéral

Le dernier congrès de la centrale, qui s'est tenu à Québec en mai dernier, avait référé plusieurs sujets à un Conseil confédéral subséquent, faute du temps nécessaire pour en disposer. Ce Conseil confédéral s'est tenu à Québec les 20-21 et 22 septembre.

- Des élections se sont tenues pour remplir les 12 postes au comité confédéral de la santé-sécurité. Les six représentants des fédérations élus sont Alfred Morel, André Bouchard, Jean Chartrand, Paul Thibault, Florent Audette et Claude-Hélène Parrot. Les six représentants des conseils centraux élus sont Marcelle Valcourt, Nazaire Paquet, Réal Daoust, Daniel Régimbald, Jacques Fleurant et Pierre Paradis. Par ailleurs, le Conseil confédéral de décembre sera le cadre d'un débat en profondeur sur la politique de présence de la CSN à différents organismes para-gouvernementaux. Une résolution en ce sens a fait la quasi unanimité au Conseil, à la suite surtout de la décision de certaines fédérations d'occuper deux postes à la CSST.

- Le comité confédéral de la constitution féminine a été lui aussi renouvelé. Les nouveaux membres en sont Caro Marin, Danielle Vivier, Pauline Bureau, Karen Messing, Suzanne Bélanger, Germaine Poirier, Lesley Lee, Reine Gagnon, Astrid Migneault, Lina Trudel, Rose Pellerin et Sylvie Brassard. Céline Brochu, Jocelyne Everell et Geneviève Pagé représentent les employées du mouvement.

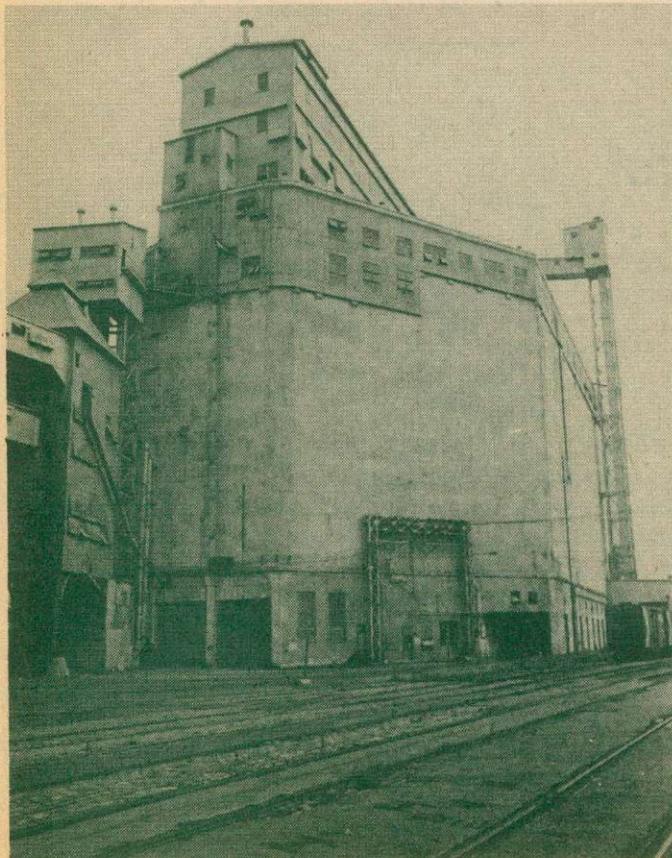
- Le Conseil confédéral a adopté une résolution visant à dénoncer le rôle joué par la Banque nationale dans la mise en faillite de nombreuses industries, provoquant de la sorte des centaines de mises-à-pied. Les dernières victimes sont les 150 travailleurs des Industries Bourassa (FNSBB) de St-Raymond de Portneuf, où une vente à l'encan doit se tenir le 7 octobre pour écouler la marchandise. La CSN compte intervenir.

- La CSN et le SECSN ont déposé au Conseil confédéral, dans des documents distincts, leurs positions respectives en vue d'éclairer le débat portant sur la question coordonnateurs/directeurs qui s'amorce ainsi dans les instances du mouvement.

DOSSIER

la fermeture de l'élévateur #1 du port de Montréal

LE COÛTEUX PROJET DU VIEUX PORT FAIT PERDRE 46 EMPLOIS



Le premier juin 1982 les autorités du Port de Montréal avisaient le Syndicat national des employés du port de Montréal (CSN) de la fermeture de l'élévateur à grain #1 le premier octobre 1982 et de l'abolition de 46 postes de travail.

Cette décision était motivée par l'âge et l'état de ces installations et surtout par la politique de porte ouverte sur le fleuve qui consiste à permettre aux citoyens de la région métropolitaine de Montréal d'avoir accès aux abords du fleuve Saint-Laurent.

La capacité d'entreposage ainsi perdue sera remplacée par l'agrandissement de l'élévateur à grains #4 aux dépens des travailleurs du port et des producteurs de grains du Québec et de l'Ontario.

En effet, malgré le maintien de la capacité d'entreposage, 46 travailleurs de plus perdront leur emploi dans la conjoncture que nous connaissons tous et de plus les producteurs de grain de la région perdent toute possibilité d'envoyer leurs grains sur les marchés d'exportation.

Quelle ironie! Environ 55% du grain de l'ouest canadien transite par le port de Montréal et les producteurs de la région de Montréal n'y auront plus accès.

Le Syndicat national des employés du port de Montréal exige le maintien de l'accès aux facilités portuaires pour les producteurs de la région de Montréal et le maintien des emplois menacés.

les travailleurs dans le port

En 1965, le nombre de travailleurs affectés à l'entretien du port de Montréal, excluant donc les débardeurs, s'élevait à plus de 1,100. Depuis, à la mesure de l'évolution des activités du port et des méthodes de travail, ce nombre s'est vu réduit à environ 400 travailleurs. La moyenne d'âge de ces travailleurs, étant donné les mises à pied définitives et l'inexistence d'embauche de jeunes, est aujourd'hui élevée. La mise à pied définitive de plusieurs dizaines de travailleurs suite à la fermeture

de l'élévateur #1 signifie pour ces travailleurs la quasi-impossibilité de se replacer. En plus de la conjoncture actuelle, soit l'existence de centaines de milliers de chômeurs au Québec, leur âge jouera contre eux.

De 600 à 700,000 tonnes métriques de grain passent par cet élévateur annuellement et assurent au port des bénéfices annuels se chiffrant dans les centaines de milliers de dollars. De cette quantité de grain, plus de 100,000 tonnes métriques provenaient du Québec et de l'Ontario en 1981. Ce volume varie considérablement d'une année à l'autre selon la qualité et la quantité de la récolte, mais il faut noter que les surfaces ensemencées et les récoltes augmentent rapidement au Québec.

Québec	Production
(,000 tonnes métriques)	
1977	289.9
1978	397.1
1979	476.0
1980	519.2
1981	980.7

Source: UPA

L'augmentation de la production dans l'est de l'Ontario, quoique moins spectaculaire, est elle aussi importante, passant de 175,000 tonnes métriques à plus de 275,000 en 1980.

Les producteurs de l'est de l'Ontario et du Québec

ont accès aux marchés d'exportation grâce à cet élévateur où ils peuvent livrer leur grain par camion. C'est le seul élévateur apte à recevoir ces camions. Remplacer ce moyen de transport par le train est une aberration pour ces producteurs: il est insensé de payer l'entreposage le long de la voie, le transport en train, et de toute façon emmener le grain par camion jusqu'à la voie alors que beaucoup de ces producteurs sont à moins d'une heure de l'élévateur.

De plus, bloquer l'accès aux marchés d'exportation équivaut à déverser 100,000 tonnes métriques de grain sur le marché et à couper l'accès à des prix parfois plus avantageux pour les producteurs.

conclusion

Le projet de démolition de l'élévateur #1 équivaut à couper emplois et revenus pour 46 travailleurs syndiqués et à un certain nombre de cadres, équivaut également à couper des revenus pour le port de Montréal et enfin équivaut à couper des revenus aux producteurs agricoles.

Quelle est l'utilité économique d'un tel projet? Construire des condominiums de luxe, des édifices à bureaux de luxe, des boutiques de luxe et peut-être à travers tout cela, le citoyen ordinaire de la ville de Montréal pourra-t-il jeter un coup d'oeil sur son fleuve?

Les projets d'aménagement du vieux port ont déjà prévu le maintien de l'élévateur #1, le territoire concerné est vaste et permet de telles solutions.

Nous croyons que l'activité économique reliée à cet élévateur justifie amplement le maintien et la modernisation de l'élévateur #1.

la Grande Marche

LE PROJET PRENDRA FORME AU PRINTEMPS

Le projet de réaliser une Grande Marche des sans-emploi, voté au 51^e congrès de la CSN, prendra forme au printemps. Mais c'est dès l'automne que des éléments de ce projet de lutte au chômage seront mis en place.

C'est ainsi qu'en a décidé le récent conseil confédéral, réuni à Québec. On se rappellera que la CSN, de concert avec la CEQ, l'UPA et des organisations populaires nationales, avait décidé au 20 septembre pour enclencher le projet. Cela, dans l'objectif de laisser le temps à la FTQ de décider de sa participation à cette démarche qui se voulait unitaire. Celle-ci ayant décliné l'invitation, la CSN ira de l'avant avec les autres partenaires intéressés, en souhaitant

que la FTQ s'y joigne en cours de route. Compte tenu des délais raccourcis et de la nécessité d'une solide préparation pour mener à bien un projet d'une telle envergure, la Grande Marche a été reportée au printemps.

Il ne s'agit toutefois pas de se croiser les bras d'ici là. Un immense travail doit être accompli pour assurer le succès de la Grande Marche. Dès l'automne, des comités régionaux de lutte au chômage seront mis sur pied. Une coordination nationale syndicale et populaire devrait également voir le jour. Le travail de préparation de la Grande Marche devrait aussi permettre d'harmoniser nos revendications et de formuler des projets concrets de création d'emplois.

Une composante essentielle de cette préparation, c'est d'entreprendre sans tarder des actions de lutte au chômage tant au plan régional, sectoriel que national, et cela en lien avec la stratégie syndicale de l'automne.

À l'hiver, le travail amorcé se poursuivra en s'intensifiant. Au travail soutenu d'information et de sensibilisation de la population devraient se greffer des actions ponctuelles liées à la conjoncture. Une campagne publique de collecte de fonds pour la réalisation de la Grande Marche sera lancée. Tout cela devrait déboucher sur le coup d'envoi de la Grande Marche le 1^{er} mai.

Une Grande Marche qui sera sans contredit un moment fort de la lutte au chômage.



L'élévateur #1

L'élévateur #1 ne présente pas de problèmes de structure, il est toujours très utilisable. Il est certai-

nement moins efficace que le #4, toutefois, cela est dû à la volonté du port de réduire au strict minimum les investissements sur ces bâtiments, anticipant leur dé-

molition prochaine. Ce n'est que tout récemment, suite aux pressions du syndicat, qu'on a daigné améliorer le système de dépoussiérage.

le rapport de la condition féminine au congrès

LES FEMMES À LA CSN N'ONT PAS LES MOYENS DE RECULER

il est urgent d'amorcer le débat sur la participation des femmes à la CSN. Est-ce qu'une organisation syndicale peut se passer de la collaboration active de 44% de ses membres?

Dans son rapport au 51e congrès de la CSN, titré *Les femmes à la CSN n'ont pas les moyens de reculer*, le comité de la Condition féminine CSN aborde de nouvelles dimensions rattachées à l'oppression spécifique des femmes. Après *La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs* (1976), *Le droit des femmes au travail social* (1978) et *La lutte des femmes, une lutte permanente, une lutte collective* (1980), le comité s'est attardé, de façon plus concrète, à la situation des femmes à la CSN et à la conjoncture difficile que nous vivons toutes et tous.

Pourquoi s'attarder à ces dimensions alors qu'à la vue de certains, il y a tant de problèmes plus "concrets". C'est parce qu'il est apparu aux membres du comité de la Condition féminine à travers les contacts qu'elles ont avec les militantes CSN, qu'il était urgent non seulement de continuer à démontrer les



multiples facettes de l'oppression des femmes dans notre société, mais de faire le point sur comment, dans notre propre organisation qu'est la CSN, certaines formes de discrimination se reproduisent.

la participation des femmes au syndicalisme actuel

Pour être conséquentes avec notre discours et nos recommandations, pour ré-

pondre adéquatement aux problèmes vécus par les militantes, il se devait que le comité de la Condition féminine de la CSN amorce le débat sur la question de la participation des femmes au syndicalisme.

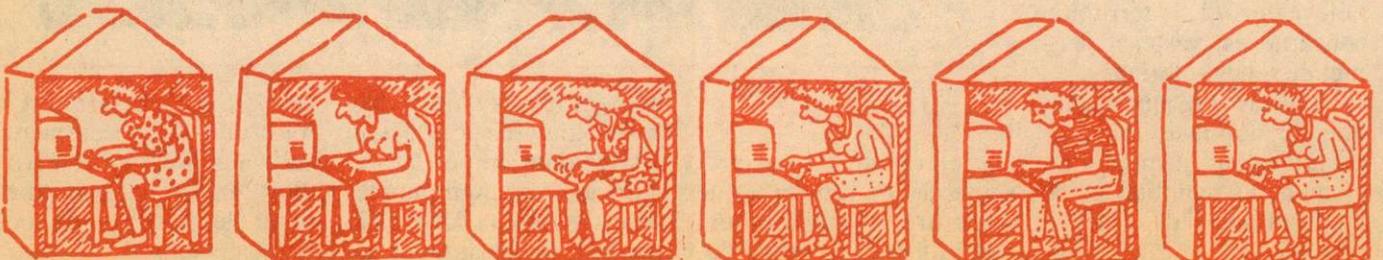
Les preuves ne sont plus à faire, les femmes sont des militantes exemplaires, combattives et tenaces. Il nous suffit de penser à quelques conflits récents (Banque Royale, Caisses populaires, etc.) pour le reconnaître d'emblée.

Alors, pourquoi ces femmes, si combattives et convaincues, ne trouvent-elles pas leur place au sein de la CSN tant au niveau quantitatif de leur représentation qu'aux différents paliers décisionnels de la centrale?

les femmes sont sous-représentées dans les instances

Il y a sûrement une

illustrations: Andrée Brochu



explication, des motifs qui font en sorte que les travailleuses syndiquées à la CSN, qui représentent approximativement 44% des membres, ne soient représentées que dans une proportion de 18% au Conseil confédéral et 33% au Congrès, etc.?

Manque d'intérêt, peu sollicitées, fonctionnement qui ne leur convient pas ou des conditions de participation irréalisables: c'est peut-être un peu de tout cela mais c'est aussi possible qu'il existe dans notre style de militantisme (il y a des styles de militantisme), des vices profonds qui empêchent objectivement et subjectivement les femmes de militer ou du moins une certaine catégorie de femmes de militer.

Est-ce qu'une organisation syndicale peut se passer de la collaboration active de 44% de ses membres?

Est-ce qu'une organisation syndicale peut fermer les yeux devant les contraintes réelles posées à un large groupe qui n'a pour caractéristique commune qu'une seule distinction, le sexe?

pousser plus loin notre réflexion

Ce sont les questions que pose le comité de la Condition féminine CSN parce qu'il lui semble que l'heure est venue de pousser un peu plus loin notre réflexion collective sur la condition des femmes, aus-

si parce que la CSN a jeté les bases de son appui à la lutte des femmes, qu'elle a reconnu sa spécificité et qu'elle a reconnu que la lutte des travailleurs est indissociable de la lutte des femmes et que notre mouvement est en quelque sorte prêt à aborder un tel débat.

Certains pourront croire que la lutte des femmes est une mode de passage. Malheureusement pour eux ce n'est pas le cas. L'éveil, la prise de conscience et l'approfondissement de la réflexion au sujet de la condition féminine ne peut

qu'enraciner les revendications des femmes et la lutte pour les supporter.

En temps de crise, il s'avère que toutes les contradictions que vivent les femmes se révèlent au grand jour avec encore plus de clarté. N'est-ce donc pas une occasion pour approfondir nos débats et pour développer une analyse et des revendications plus précises pour faire valoir les droits fondamentaux des femmes?

Les conditions de militantisme posent un problème de taille pour les femmes, surtout en période de

crise lorsque nous devons redoubler d'efforts pour contrer les attaques qui sont faites tant à la reconnaissance du droit au travail qu'à l'obtention de conditions égalitaires.

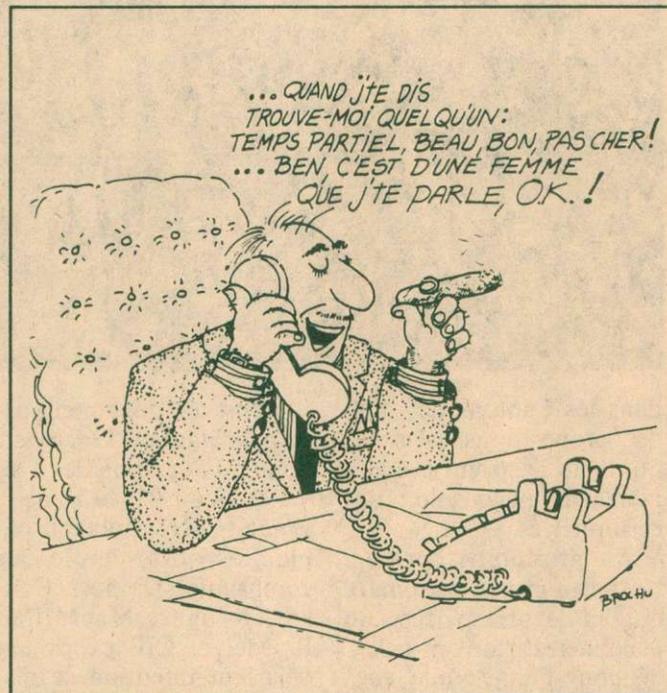
les femmes: premières visées par la crise

Parce que, il faut le dire, la crise affecte davantage les femmes, qu'elles soient travailleuses rémunérées ou non rémunérées. Et les solutions mises de l'avant pour sortir de cette crise visent directement l'activité des femmes.

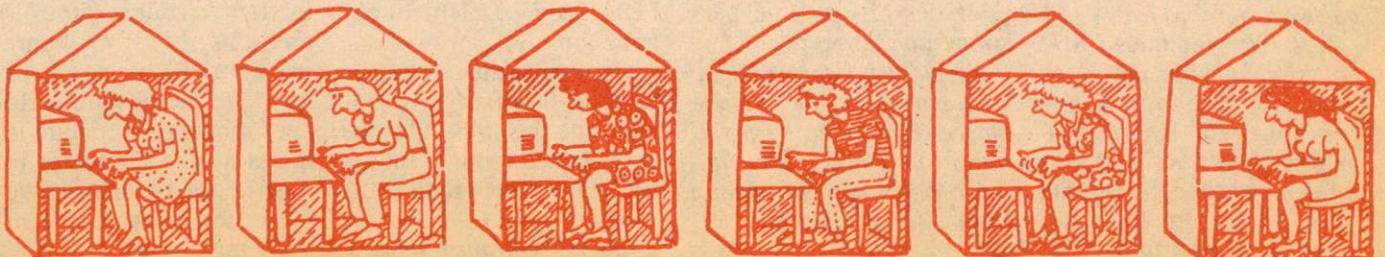
La réorganisation du travail touche directement et prioritairement les ghettos d'emplois féminins et la main-d'oeuvre féminine.

La micro-électronique, la prolifération du temps partiel et du travail à domicile, tous ces aspects de la réorganisation du travail nous préoccupent particulièrement et constituent pour le Comité de la condition féminine CSN des sujets sur lesquels il faut agir à court terme.

En conclusion, dans ce quatrième rapport, le Comité de la condition féminine CSN tente de situer plus clairement la conjoncture dans laquelle les femmes se retrouvent aujourd'hui et les moyens qu'il faut développer pour poursuivre avec succès la lutte des femmes pour l'égalité, contre l'oppression, l'exploitation, la discrimination et le sexisme.



Le 4e rapport du comité de la Condition féminine de la CSN, présenté au 51e congrès de la CSN en mai dernier, est maintenant disponible au Centre de documentation de la CSN.



le cartel des cartonniers provoque la grève chez Standard et Kruger

Les propriétaires des cartonneries canadiennes et québécoises refusent de négocier de nouveaux contrats de travail avec leurs employés tant et aussi longtemps que l'Association des producteurs de pâtes et papier, qui les regroupe, ne leur en donne le feu vert.

"Il est clair pour nous, disent les syndicats, que cette attitude s'inscrit dans une stratégie pan-canadienne des multinationales du papier (Domtar, Consolidated-Bathurst, MacMillan Bloedel, CIP et Kruger)."

Pour les syndiqués CSN des cartonneries Standard (SPB Canada) et Kruger, dont les usines sont situées à Montréal et à Ville LaSalle, les demandes syndicales ne sont pas assez élevées pour justifier l'obstruction actuelle des propriétaires à la poursuite des négociations.

Cette fermeture de plus de la moitié des cartonneries du Québec, de l'Ontario et des Maritimes risque de créer à court terme une pénurie importante dans les marchés de l'alimentation des emballages utilisant ce produit.

"Nous craignons, affirment les syndicats, que le cartel formé récemment par les compagnies serve à toutes fins pratiques à créer un besoin artificiel du marché, dont la conséquence vise une augmentation du coût de revient, dont le consommateur québécois fera les frais."

Les 700 syndiqués CSN, en grève depuis deux semaines, ne comprennent pas pourquoi les mêmes patrons, dont Kruger, qui refusent de négocier, offrent à des employés de l'usine de Bromptonville,

LES COMPAGNIES S'UNISSENT POUR LIMITER LES SALAIRES



dans les Cantons de l'Est, des propositions salariales qu'ils ne déposent pas aux tables de négociation des cartonneries.

Au printemps dernier, les porte-parole patronaux qui ont négocié le décret de la boîte de carton ont accordé pour l'année une augmentation de 12%, ce qu'ils refusent de négocier maintenant.

L'ensemble de l'industrie du papier est déjà parvenu à des ententes avec les syndicats concernés: il n'y a que dans le secteur des cartonneries que les négociations achoppent et pour des raisons que personne ne comprend.

"Faudra-t-il demander au gouvernement une enquête sur ce cartel, dont les manigances ne sont pas sans rappeler celles des compagnies de sucre, il y a quelques années?"

Dans un document patronal datant du 12 janvier, dont la Fédération des Travailleurs du Papier et de la Forêt (CSN) a obtenu copie, les porte-parole des compagnies Domtar, Consol, Kruger, MacMillan Bloedel et CIP expriment déjà leur intention de dissocier le règlement des conventions collectives des cartonneries de celui qui doit intervenir avec les autres composantes de l'industrie.

Cette intention a été confirmée par la suite dans un document interne de la compagnie Domtar, dont la Fédération a également obtenu copie.

Ce document interne de Domtar spécifiait le 15 janvier que les objectifs des compagnies pour l'industrie du carton étaient "de s'assurer que l'industrie ne serait pas entraînée dans le

règlement de l'industrie du papier-journal". Le document confirmait le cartel des compagnies à l'approche des négociations.

demandes syndicales

Les syndiqués CSN revendiquent une augmentation générale égale pour tous d'environ \$2.50, incluant un rattrapage.

Les syndiqués réclament également une formule de supplément à l'assurance-chômage, assumée par l'employeur en cas de mises à pied. Cette formule, dont le coût se situe aux environs de .10¢ l'heure, permettrait aux travailleurs et travailleuses de subir avec moins de difficulté les mises à pied que cette industrie provoque annuellement des mois de décembre, à mars.

"LES PALESTINIENS NE SE SOUMETTRONT JAMAIS"

Le récent massacre de Palestiniens réfugiés dans les camps de Sabra et de Chatila au Liban a suscité l'horreur un peu partout dans le monde. La guerre au Liban continue de faire rage. Pour comprendre les enjeux de cette situation complexe, Nouvelles-csn a interviewé un représentant de l'Association Québec-Palestine, Rezek Sarraj.

"À mes yeux, il ne fait pas de doute que le gouvernement israélien est, au premier chef, responsable de ce massacre d'hommes, de femmes et d'enfants palestiniens. Les milices chrétiennes libanaises n'ont été que l'instrument d'Israël dans cette affaire. Il ne faut pas oublier que l'armée israélienne était présente dans Beyrouth et s'est contenté de contempler la situation pendant plus de 36 heures. L'anéantissement total de la résistance palestinienne est un objectif avoué du gouvernement Begin.

Israël qualifie les Palestiniens de terroristes. Mais qui sont les véritables terroristes? Un peuple qui résiste et veut reconquérir son pays, y fonder un État démocratique et laïc où palestiniens et juifs pourraient vivre en paix. Ou l'État d'Israël qui a exproprié les Palestiniens de leurs terres, les a forcés à vivre dans des camps de réfugiés depuis presque une génération, les soumet à des bombardements incessants.

pourquoi Israël a envahi le Liban

L'invasion du Liban par Israël, la troisième en qua-



tre ans, visait plusieurs objectifs:

— Israël souhaite occuper de façon permanente le sud du Liban pour profiter de l'eau de ses rivières. Le contrôle de sources d'eau potable est d'une importance cruciale pour l'État hébreu.

— Israël veut éliminer toute opposition politique et militaire palestinienne présentement dirigée par l'OLP. L'OLP est, aux yeux d'Israël, un obstacle à la réalisation des Accords de Camp David. Accords qui ont été conclus sur le dos du peuple palestinien et ne reconnaissent pas son droit à l'auto-détermination.

— Israël souhaite installer un gouvernement de droite au Liban. Une fois la droite en place, Israël pourrait conclure avec elle un traité de paix. Traité qui in-

cluerait le contrôle de l'armée israélienne sur le sud-Liban. Pour ce faire, Israël n'a rien ménagé pour tenter d'écraser la gauche libanaise. C'est une raison supplémentaire pourquoi l'armée israélienne a envahi le Liban.

la résistance palestinienne

Le récent massacre de la population civile des camps de réfugiés ne fait qu'isoler encore plus l'État d'Israël sur la scène diplomatique. Quant aux réprimandes du président Reagan à l'endroit d'Israël, je dois dire que nous ne sommes pas émus par ses larmes de crocodiles. Sans l'aide militaire et financière énorme des USA, Israël aurait été incapable de faire ce qu'il a fait.

La résistance palestinienne est loin d'être

anéantie. Pour nous, l'issue de la guerre au Liban n'est pas une défaite. Le peuple palestinien a réussi à opposer une résistance de plus de trois mois à l'armée israélienne, la quatrième plus puissante au monde. L'évacuation de Beyrouth a toutefois été un recul. Mais le soutien international à notre lutte s'est considérablement accru. Aujourd'hui, les pressions sont de plus en plus fortes à l'étranger comme à l'intérieur d'Israël. La résistance palestinienne poursuit la lutte tant dans les territoires occupés qu'au plan diplomatique. On peut tuer des hommes et des femmes, mais l'objectif de retourner dans notre pays, lui, va survivre.

le soutien international est essentiel

Il y a plusieurs façons de soutenir la lutte du peuple palestinien. Il y a eu plusieurs manifestations au cours de l'été. Il faut continuer à exercer des pressions sur le gouvernement canadien pour qu'il reconnaisse l'OLP et cesse ses liens avec l'État d'Israël. On peut également donner une aide financière aux camps de réfugiés. Des membres de l'Association Québec-Palestine sont de plus disponibles pour faire connaître, dans les syndicats, les enjeux de la lutte des Palestiniens."

S'adresser à:
Association Québec-Palestine
1015 est, rue Ste-Catherine,
Montréal, Québec.
(514) 845-8411

10 nouvelles csn



SECTEUR PUBLIC

LE DEVOIR

CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI 14%
 100% en actions
 842-7901

MONTRÉAL, MARDI 22 SEPTEMBRE 1982

Bérubé dévoile les offres du gouvernement à ses 310,000 employés

Gel total des salaires en 1983

- Hausse de 5% en 1984
- Hausse de 3.27% en 1985



LE SOLEIL

35 000\$ à payer

QUEBEC, MARDI 22 SEPTEMBRE 1982

Secteurs public et parapublic

Québec offre 0, 5 et 3.7%



QUÉBEC OFFRE 15% sur trois ans

La ronde des négociations dans le secteur public

Le ministre Bérubé a comparé le gouvernement à une fermière pour justifier ses propositions de 15% d'augmentation sur trois ans.

Le ministre Bérubé a semé la confusion chez les journalistes

Mardi le 21 septembre, le ministre Yves Bérubé a tenu une conférence de presse pour "expliquer" sa politique salariale. Le président du conseil du Trésor, et responsable des négociations du secteur public (et grassement payé) semble plutôt avoir semé la confusion si on en juge par les titres fort différents qui coiffent les articles qui rapportent ses propos. Bien plus, la manipulation des chiffres par le gouvernement est allée jusqu'à faire croire aux journalistes que les salaires qui sont actuellement payés sont ceux du 30 juin 1982.

Dans la chronique de Normand Girard, dans le Journal de Montréal, on peut lire que le salaire actuel d'un commis est de \$252 par semaine, alors que depuis le 1er

juillet 1982, ce salaire est de \$282.45, et sera, dans le cadre de la convention actuelle, négociée en 1979, d'environ \$290 le 31 décembre 1982.

Or, le fait que le gouvernement a mentionné que le salaire minimum de la convention était de \$252 permet de fausser la réalité et fait croire aux lecteurs qu'entre 1982 et 1985, les employés concernés recevront \$52 par semaine d'augmentation, puisque le salaire prévu par le gouvernement pour le 1er janvier 85 sera de \$304. En fait, la réalité est tout autre, car le salaire négocié devrait être de \$290 à la fin de 1982, ce qui fait qu'en réalité l'augmentation sur trois ans est de \$14 par semaine.

assemblée nationale

NORMAND GIRARD

Une infirmière gagnera \$454 par semaine en... 85

(PC) — Voici un aperçu des offres salariales faites au secteur public, offres déposées hier par le gouvernement du Québec.

Corps d'emploi	Salaire actuel	Salaire au 01-01-85
Secteur: Fonction publique		
<i>(sur une base annuelle)</i>		
Auxiliaire de bureau (échelon 1)	13,149	15,907
Agent de bureau (échelon 5)	15,469	18,373
Dactylographe (échelon 3)	14,063	16,912
Technicien en informatique (échelon 5)	20,529	23,669
Agent d'information (grade II, éch. 2)	26,374	29,741
Agent de recherche et planification socio-économique (grade II, éch. 2)	28,779	32,232
(grade I, éch. 6)	43,277	43,277
Secteur: Éducation		
Enseignant 17 années de scolarité		
5 années d'expérience	23,983	27,265
Conseiller pédagogique 5 années d'expérience (classe 3, éch. 6)	24,994	28,309
Secteur: Affaires sociales		
<i>(sur une base hebdomadaire)</i>		
Infirmière (échelon 4)	391	454
Préposé à l'entretien ménager (travaux légers)	287	364
(travaux lourds)	297	375
Infirmière auxiliaire (échelon 1)	267	323
Cuisinier	270	456
Commis	252	304
Secrétaire (échelon 4)	279	334
Éducateur (classe 2, éch. 1)	335	397
Travailleur communautaire (échelon 6)	364	423
Proposé aux bénéficiaires (échelon 3)	278	334
Travailleur social (classe 2, éch. 3) (sur une base annuelle)	27,322	30,724

“Un règlement de comptes”

Le 1er janvier 1985, environ 100,000 travailleurs des secteurs public ou parapublic gagneront le même montant d'argent ou moins que les montants auxquels ils ont droit le 31 décembre 1982, avec la politique salariale du gouvernement Lévesque.

Prenons quelques exemples.

1. Un commis qui gagne actuellement \$282.45 et dont le salaire atteindrait \$290.36 le 31 décembre 1982, gagnera \$304.85 le 1er janvier 1985, soit une augmentation de \$14.49 par semaine sur trois ans, par rapport à la convention actuelle.

2. Cependant, si nous prenons le cas d'une infirmière qui est au

12e échelon de sa classification, nous constatons que son salaire devrait se situer à \$574.56 le 31 décembre de cette année. Or, son salaire le 1er janvier 1985, sera de \$570.58, ce qui signifie une diminution par rapport à la convention collective négociée en 1979.

3. Prenons un troisième cas: un enseignant ayant 19 ans de scolarité et 15 années d'expérience. Dans son cas, cet enseignant verra son salaire actuel passer de \$42,896.00 à \$42,114.00 en 1985. Bien plus, l'application de la convention collective actuellement en vigueur lui aurait donné droit au 31 décembre

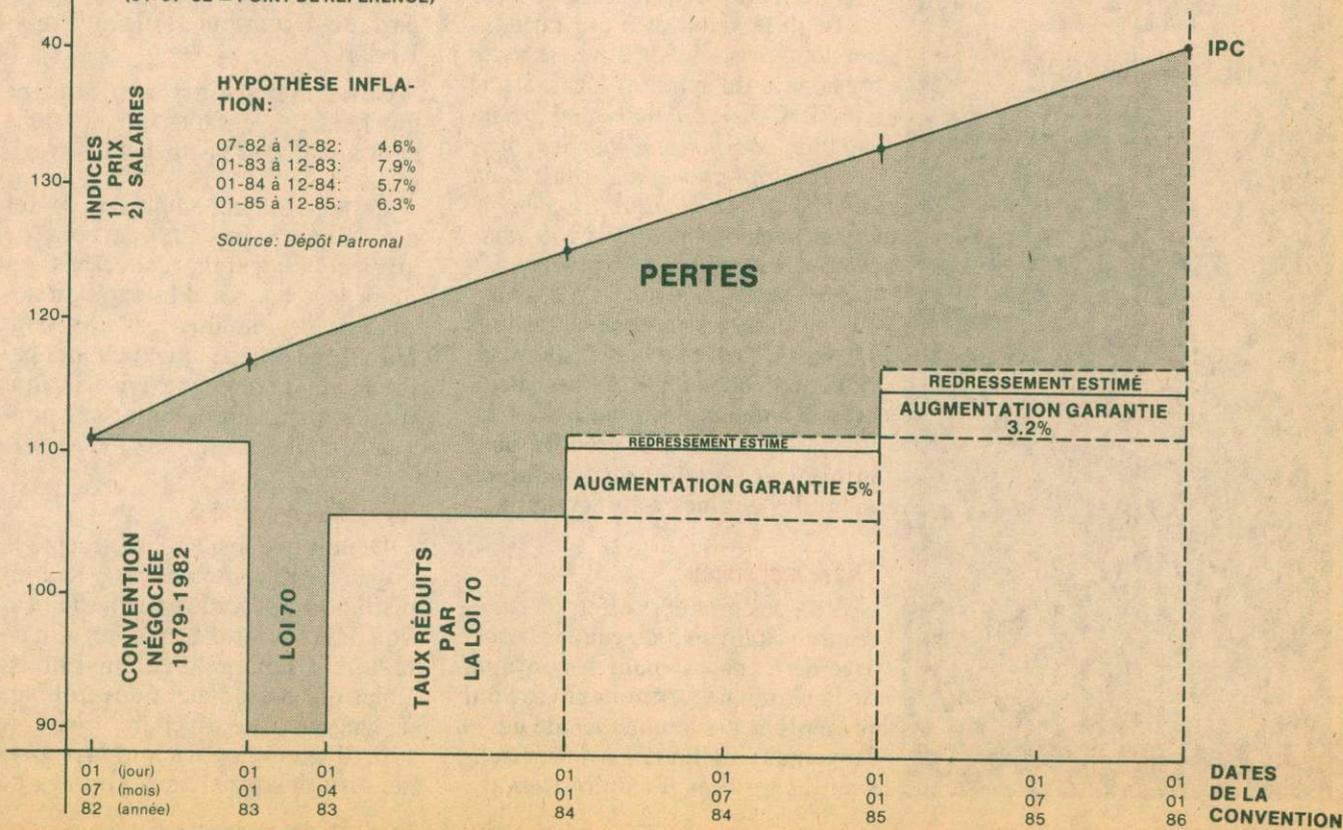
1982 à un redressement lui permettant d'atteindre \$44,097.00. C'est là un des aspects cachés de la politique salariale déposée par le gouvernement, mardi le 21 décembre dernier. En effet, sur une base moyenne, nous pouvons constater que ce ne sera qu'au début de l'année 1985 que les travailleurs-euses du secteur public atteindront le niveau salarial négocié de bonne foi pour le 31 décembre 1982.

Inutile de préciser que cette politique aura des effets néfastes pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs et que déjà les employeurs du secteur privé sourient de satisfaction.

Enfin, première remarque entendue, à la sortie de la salle où s'est fait le dépôt de la politique salariale du gouvernement: **“Ce n'est pas une politique salariale, c'est un règlement de comptes”**.

GRAPHIQUE ILLUSTRANT LES “AUGMENTATIONS” SALARIALES OFFERTES PAR LE GOUVERNEMENT POUR L'ENSEMBLE DES SALARIÉS (SAUF POUR LES OUVRIERS) PAR RAPPORT À L'AUGMENTATION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC) POUR LA DURÉE DE LA CONVENTION

(01-07-82 = POINT DE RÉFÉRENCE)



décentralisation
inhumaine
à Trois-Rivières
**LES ENFANTS
HANDICAPÉS
SONT
PÉNALISÉS**



Au mois d'août dernier, le CRSSS adoptait un projet modifié de décentralisation sur 3 années dans lequel il est prévu que le Centre de réadaptation pour enfants handicapés de Trois-Rivières devra assumer les services à Drummondville à partir du personnel actuel.

Dans cette décision, ni les parents, ni le syndicat n'ont pu donner leur avis. À cet effet, la vice-présidente du syndicat local, affilié à la FPSCQ, Danielle Leduc, déclarait que *"le syndicat n'était pas contre la décentralisation mais voulait que cette décision administrative n'entraîne pas de baisse quantitative et qualitative des services à la population"*.

À ce sujet, le syndicat n'a jamais eu de réponse à certaines questions à savoir, **le coût de la décentralisation, le déplacement de ses membres et surtout, comment l'administration allait s'y prendre pour minimiser les effets du démantèlement des équipes d'intervenants.**

Ticket modérateur

L'un des premiers effets de la décentralisation sera de **couper le service de transport pour les enfants de la région de Drummondville qui présentent des problèmes de développement moteur.** En décentralisant ses services, l'administration a

choisi de prioriser la clientèle des enfants handicapés aux dépens des autres, la clinique de Drummondville n'offrira de services qu'à la clientèle handicapée. **Dorénavant, les parents qui ont des enfants présentant des problèmes de langage et de psychomotricité devront seuls assumer les frais de transport de Drummondville à Trois-Rivières.**

Cette mesure discriminatoire touchera des enfants qui proviennent **avant tout de milieu défavorisé.**

Cette politique, en plus de coûter de l'argent tant aux payeurs de taxes qu'aux parents concernés, réduira les chances d'intégration sociale de ces enfants, car l'on peut faire l'hypothèse que peu de parents, en période de crise économique, pourront assumer ces nouveaux coûts.

Réduction de service

Depuis que le CRSSS a accepté le projet de décentralisation, l'administration a procédé à une modification des critères d'admission afin de réduire le nombre d'enfants admissibles qui présentaient des troubles de langage et de psychomotricité. À titre d'exemple, **les enfants présentant des problèmes simples de**

langage ne sont plus acceptés. Selon Cécile Lachaine, présidente de la section locale, « beaucoup de cas sont refusés à l'admission depuis ce temps et la liste d'attente est de six mois à un an ».

Les effets sur les enfants et les travailleuses(eurs)

Cette décentralisation entraînera minimalement le déplacement de quatre personnes qui devront voyager 150 km aller-retour par jour et ce sur les heures de travail, ce qui réduira substantiellement la disponibilité des intervenant(e)s auprès de la clientèle et aura pour effet d'augmenter les coûts des services à Drummondville.

De plus, cela perturbera grandement la relation entre les enfants et les divers intervenants car les enfants seront ballottés d'un intervenant à l'autre et d'un lieu physique à un autre. Lorsque l'on sait combien de temps il faut pour créer une relation thérapeutique avec les enfants et les parents, on est en droit de se demander si l'administrateur a fait un choix pour le mieux-être de l'enfant.

Cette décision administrative aura pour effet de forcer la mobilité du personnel, de donner des services de moindre qualité; à moyen terme autant les enfants handicapés que les autres seront pénalisés.

Cette situation démontre l'urgence d'élargir nos appuis dans la population et de négocier une convention collective qui nous permettra de maintenir les services à la population.



LES ADMINISTRATEURS DU CEGEP LIONEL-GROULX ONT TENTÉ DE CRÉER UNE BAISSÉ DE CLIENTÈLE

La convention collective des professionnels (elles) de l'éducation prévoit qu'il ne peut y avoir de mises-à-pied s'il n'y a pas de baisse de clientèle. Aux prises avec un déficit budgétaire, la direction du CEGEP Lionel-Groulx a tenté de créer de toute pièce une baisse de clientèle.

comment la direction a-t-elle monté son coup?

Les administrateurs du CEGEP ont demandé dans un premier temps à la Direction Générale de l'Enseignement Collégial, une clientèle autorisée moindre que celle de l'année dernière. Par la suite, les administrateurs se sont absentés du repêchage des étudiants(tes) qui n'avaient pas réussi à trouver une place. Dès ce moment-là, la direction du CEGEP pouvait décréter une baisse de clientèle.

Enfin, pour s'assurer définitivement qu'il n'y ait pas de hausse, le directeur des services administratifs du CEGEP Lionel-Groulx émettait le 23 août une directive au personnel à l'admission: qu'aucune inscription ne soit acceptée par les étudiants(tes) admis qui n'avaient pas payé leur frais d'inscription à ce jour.

Le lendemain, 24 août, au moment où les syndicats locaux s'ap-

prêtaient à dénoncer cette directive discriminatoire du Collège, l'administration retirait cette directive.

Malgré toutes les précautions et tours de passe-passe utilisés par l'administration, la clientèle du CEGEP Lionel-Groulx est quand même à la hausse.

À l'image de notre gouvernement, les petits patrons locaux préfèrent équilibrer leur budget sans se soucier de l'impact sur la qualité des services et des conditions de travail des employés(es).



LE SECTEUR PUBLIC SE MOBILISE

Du 19 au 24 septembre se tenaient dans les 22 conseils centraux de la CSN des comités régionaux de mobilisation du secteur public, dans le cadre de la stratégie d'automne.

La tenue de ces comités régionaux de mobilisation durant toute la semaine dernière a été le coup d'envoi pour monter notre rapport de forces et échanger sur l'état actuel de la mobilisation.

Selon Nelson Cérat, coordonnateur à l'action au C.C.N.S.P., la participation a été très bonne dans l'ensemble. Nous serons plus en mesure d'évaluer notre rapport de forces que les syndiqués(es) auront pris connaissance du dépôt des offres salariales et normatives du gouvernement.

D'autres comités régionaux de mobilisation se tiendront bientôt.

Par ailleurs, les quatre conseils fédéraux du secteur public se sont réunis et ont adopté de façon unanime le cadre stratégique d'automne et les moyens d'action prévus pour établir un rapport de forces avec le gouvernement.

Des assemblées générales dans les syndicats locaux ont déjà été tenues et se tiennent un peu partout et ce, jusqu'à la fin de septembre pour adopter le cadre stratégique d'automne et des moyens d'action allant jusqu'à la tenue d'une assemblée générale de deux heures sur les lieux de travail.



LE THÉÂTRE PARMINOU, POUR SE MOBILISER

C'est avec enthousiasme que les délégués au Conseil du Secteur public de la FESP ont accueilli la semaine dernière la pièce "Bonne crise Lucien, Luc, Lucille et les autres" du théâtre Parminou. "Un bon moyen pour comprendre la crise et se mobiliser" est le commentaire le plus souvent entendu. Sous le couvert de l'humour, une prise de conscience de la crise et de ses effets.

Pour les syndicats intéressés vous pouvez communiquer avec Michel Cormier au numéro: 819-758-0577.

...petites nouvelles...

conflits de travail

front commun dans le transport en commun

En marge du conflit en cours à la Commission de transport de la Commu-



nauté urbaine de Montréal (CTCUM), les syndicats de trois autres Commissions de transport (Laval, Québec et Rive-sud de Montréal) ont décidé de former un front commun avec les trois syndicats de la CTCUM (chauffeurs, entretien et bureaux). Les syndicats de ces trois Commissions de transport tiennent ainsi à démontrer leur appui à leurs camarades de Montréal, qui revendiquent la pleine indexation ainsi que le rejet du système à temps partiel.

surentec ferme-t-elle vraiment ses portes?

Une vingtaine d'employé(e)s de la compagnie d'entretien ménager laval-

loise Surentec ont voulu en avoir le coeur net et ils ont occupé le 16 septembre en après-midi, le bureau de l'administrateur de cette entreprise, M. Raphael Léger, afin d'inciter ce dernier ou bien à reprendre les négociations ou encore à fermer définitivement les postes comme il l'a antérieurement annoncé.

Alors que le conciliateur assigné à ce dossier croyait qu'une entente entre le syndicat CSN et Surentec était imminente, M. Léger a fait connaître son intention de mettre un terme aux activités de cette firme. En grève depuis le 7 mai dernier, les travailleurs et les travailleuses de Surentec, une cinquantaine en tout, luttent pour la négociation d'un deuxième contrat de travail. Les négociations achoppent sur les points suivants: ancienneté, libérations syndicales, fardeau de tâches, etc...

Biscuits David: rejet des offres

C'est dans une proportion de 84,7% que les syndiqué-e-s de Biscuits David se sont prononcés contre la proposition patronale qui leur offrait la reconnaissance de l'ancienneté par classification plutôt que départementale, telle qu'elle existe déjà.

rejet des offres chez David Drouin et Transport Drouin

En mésentente totale avec leur employeur sur

plusieurs points de convention (délais de mise-à-pied, travail des cadres, congés de maladie, congés mobiles), les travailleurs et travailleuses de David Drouin et fils et de Transport Drouin ont rejeté les dernières "demandes patronales". Sans rechercher l'affrontement, ces travailleurs et travailleuses ne comptent pas reculer.

débrayage à l'hôpital de Chicoutimi

Les infirmier-e-s auxiliaires et les employé-e-s de la buanderie ont débrayé le 3 septembre pour protester contre les coupures de postes qui, pour une deuxième année consécutive, affectent particulièrement ces deux groupes, avec chacun 30% des coupures totales effectuées dans cet hôpital.

grève à Lac St-Jean Déménagement

Les trois travailleurs de Lac St-Jean Déménagement, réuni en assemblée générale le 22 septembre ont décidé par bulletin secret d'opter unanimement pour la grève face à un employeur qui refuse de négocier. Immédiatement après l'assemblée générale les trois travailleurs ont levé une ligne de piquetage devant les bureaux de l'entreprise, à Alma. La convention collective a pris fin le 31 décembre 1981.

organisation

Val Cartier: gain du syndicat CSN contre les Métallos

C'est par une majorité de 56% que les travailleurs et travailleuses des Industries Val Cartier, en banlieue de Québec, ont exprimé leur préférence pour un syndicat autonome affilié à la CSN, rejetant ainsi le local 7114 des United Steelworkers of America. Le vote secret, qui s'est déroulé sous la supervision d'un officier du ministère du travail, a donné les résultats suivants: CSN 343, Métallos 267, votes nuls 2.

Octave-Roussin: autre victoire CSN

Par ailleurs, la centaine d'employé-e-s du Centre d'accueil Octave-Roussin de Montréal ont réaffirmé, également par voté secret sous surveillance du ministère du travail, leur allégeance à leur syndicat CSN dans une proportion de 55%. Ils étaient maraudeés par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

...petites nouvelles...



droit au travail

avis de fermeture pour Penmans à St-Hyacinthe

La compagnie Penmans, une filiale de Dominion Textile, a annoncé, le 10 septembre, que son usine de St-Hyacinthe fermerait ses portes le 11 mars 1983, la production étant transférée dans une usine plus moderne située à Cambridge, Ontario. Une autre usine de la compagnie, la filature Ste-Anne, à Montréal, connaîtra alors le même sort. À St-Hyacinthe, 150 personnes sont touchées par cette fermeture. Le syndicat existait depuis 1936 et a connu deux grèves, celles de 1955 et de 1974-75.

...



nouvelles conventions

les cols bleus de Valleyfield retournent au travail

Les 67 employés manuels de la ville de Valleyfield sont retournés au travail le 16 septembre der-

nier, soit deux jours après la signature du protocole de retour au travail. En grève depuis le 18 juin, les cols bleus en étaient venus à une entente avec l'administration municipale le 19 août. Quatre semaines ont cependant été nécessaires pour la signature du protocole de retour au travail.

...

fin du lock-out à la garderie Drummond

Une entente de principe est intervenue en août à la garderie Drummond, une garderie privée en lock-out depuis le 10 février dernier. La garderie reprendra progressivement ses activités, dépendant du rythme d'inscription des enfants. Les salarié-e-s seront rappelé-e-s par ordre d'ancienneté.

...

fin du conflit chez Catelli

En lock-out depuis le 14 juin dernier, les travailleurs et travailleuses de l'usine Catelli, à St-Hyacinthe, ont approuvé à 99% le texte d'une nouvelle convention collective négociée. Pour ces travailleurs et travailleuses, il s'agit d'une véritable victoire: ils ont maintenant le meilleur contrat des conserveries et de l'agro-alimentaire, ayant défoncé le 6 et 5% du gouvernement fédéral, ont fait des gains importants sur la sécurité-santé (reconnaissance du droit d'enquête du syndicat) et ont obtenu la reconnaissance de l'ancienneté pour les travailleurs saisonniers.



la loi et nous

construction: un gain sur l'assurance-chômage

Depuis le 5 septembre '82, la Commission de l'assurance-chômage ne peut plus déduire les payes de vacances, transmises par l'Office de la construction du Québec, des prestations de chômage.

Ainsi, à chaque fois qu'un travailleur de la construction reçoit une paye de vacances en raison d'une mise à pied (temporaire ou définitive, et quelle que soit la durée de la mise-à-pied) ce montant ne sera pas déduit de ses prestations. Par contre, s'il ne travaille pas et reçoit la paye de vacances du fait de la période de vacances, la somme sera déduite de ses prestations.

Les sommes d'argent payées à titre de préavis pour un travailleur qui perd son emploi ne sont également pas déductibles.

Le travailleur doit donc être vigilant pour éviter que sa paye de vacances soit inscrite sur son relevé d'emploi. Ça peut entraîner toute sorte de tracasseries administratives.

La Fédération du Bâtiment et du Bois a entrepris une campagne pour récupérer l'argent coupé injus-

tement par l'assurance-chômage depuis 3 ans. Tous ceux dont la paye de vacances a été déduite de l'assurance-chômage dans le passé peuvent faire une demande de révision. Si cette demande est rejetée, le travailleur peut loger un appel, dans les 30 jours, au conseil arbitral. Pour ce faire, le travailleur aura intérêt à consulter son syndicat. C'est à suivre.

...



économie

Firmes multinationales et autonomie nationale



L'association d'économie politique tiendra, les 1 et 2 octobre, son deuxième colloque sur le thème, cette fois, de **firmes multinationales et autonomie nationale**. L'inscription est possible sur les lieux du colloque, à l'UQAM, salle Alfred-Laliberté, à 20 heures, au coût de 20\$ (10\$ pour les étudiant-e-s et chômeurs).

LA NUIT

Nous appartient

Ce vendredi 17 septembre, elles étaient 4,000 à Montréal, 800 à Québec, 700 à Sherbrooke, plus de 300 à Trois-Rivières à descendre dans les rues pour dire que, comme femmes, elles en ont assez d'avoir peur. "La rue, la nuit, femmes sans peur", c'était le thème d'une manifestation qui s'est tenue dans 13 villes du Québec et une quarantaine d'autres à travers le Canada. Ce troisième vendredi de septembre est devenu l'occasion pour les femmes de dire bien haut, dans un geste unitaire, leur "refus de subir la violence et le harcèlement quotidiens". C'est à l'initiative du Mouvement contre le viol de Montréal et du Regroupement québécois des centres contre le viol que cet événement a pris une telle ampleur.

Comme l'expliquait une des organisatrices, Denise Côté, cette manifestation est l'occasion pour les femmes de sentir qu'elles ne sont pas seules, isolées face au problème de la violence faite aux femmes. Des jeunes, des femmes battues par leur conjoint, des femmes harcelées au travail ou au collège, toutes celles qui sont descendues dans les rues, ont pu enfin se sentir solidaires, capables de marcher le soir... sans protecteur. Si la manifestation était réservée aux femmes, c'est précisément parce

qu'elles veulent affirmer qu'elles ont leur place, qu'elles peuvent "compter sur leurs propres forces" et se soutenir mutuellement.

non à la violence, au mépris

Au Canada, une femme est agressée toutes les 29 minutes. C'est pas moins d'une femme sur 17 qui est victime d'un viol au cours de son existence, soit de 6 mois à 80 ans. Pour ce qui est des agressions de toutes sortes, la proportion s'élève à une femme sur 5!

Pas étonnant que cette situation engendre la peur. Dès qu'elles sont petites filles, les femmes doivent faire l'apprentissage de cette crainte, de cette vigilance constante.

Trop souvent, la justice transforme la femme victime d'un viol en celle qui l'a

provoqué. "Que faisiez-vous dans la rue à cette heure?", "Portiez-vous un décolleté?", voilà le type de questions auxquelles les femmes, bouleversées et meurtries, sont soumises devant les tribunaux. De victime, la femme devient complice, voir même responsable. D'ailleurs la loi exige que les femmes agressées prouvent, par des blessures, qu'elles se sont débattues contre leur(s) agresseur(s), sinon, on peut présumer qu'elles étaient consentantes! Et pourtant, les statistiques démontrent que la majorité des viols sont perpétrés par plus d'un agresseur sur une seule victime, et de plus en plus, sous la menace d'une arme.

À travers la dénonciation de la violence sous toutes

ses formes, c'est contre le mépris que les femmes veulent s'élever. À Montréal, c'est spontanément que les femmes ont scandé des slogans contre la pornographie en passant devant un cinéma spécialisé dans les films de sexe. La pornographie, c'est aussi de la violence faite à toutes les femmes.

une occasion à répéter

Des femmes de tous les âges étaient là, à défiler dans les ruelles, à se rassembler dans un parc, le soir, sans peur pour une fois. Des femmes échangeaient sur les moyens de se protéger contre les agressions, des pancartes affirmaient "le viol, c'est du mépris, de la haine", "j'ai droit au respect", "je marche pour ma fille". Les femmes étaient joyeuses, fortes de leur solidarité mais aussi émues d'être ensemble pour dénoncer tout haut ce que trop souvent elles vivent seules, chacune de son côté.

À Montréal et dans d'autres villes, la manifestation s'est terminée par une fête ou encore un feu de joie. Toutes se sont promises de se retrouver l'an prochain, le troisième vendredi de septembre, encore plus nombreuses pour "reprendre la nuit".



FINI D'AVOIR PEUR!